

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Traitement-des-effluents-d-AREVA-Malvesi>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Orano Malvésí : non au projet d'incinérateur des effluents radioactifs > **Traitement des effluents d'AREVA Malvésí : conclusions du commissaire enquêteur et lacunes du dossier**

**17 novembre 2016**

# Traitement des effluents d'AREVA Malvésí : conclusions du commissaire enquêteur et lacunes du dossier

**Le commissaire enquêteur vient de rendre ses conclusions au sujet de l'enquête publique sur le projet de traitement des nitrates d'AREVA Malvésí. Les éléments de réponse d'AREVA ne sont pas non plus satisfaisants et méritent quelques mises au point.**

RUBRESUS est la seule association environnementale du narbonnais à avoir émis un avis défavorable. Le commissaire enquêteur a manifesté un grand étonnement devant l'approbation du traitement par une autre association écologiste narbonnaise, ce qui ne pouvait que le réjouir et le conforter dans son avis. RUBRESUS regrette aussi les avis empressés d'élus de communes riveraines auxquels on a fait miroiter quelques emplois et retombées financières avec un discours anesthésiant sur les risques. Le commissaire enquêteur a noté le nombre restreint d'opinions défavorables qu'on peut attribuer à la complexité du dossier (plusieurs centaines de pages). D'où l'importance de la contribution d'association compétente en matière d'environnement pour informer les citoyens et mener le débat nécessaire.

En complément à l'enquête, RUBRESUS a publié sur son site [www.rubresus.org](http://www.rubresus.org) une contre-expertise détaillée du dossier et de ses impacts environnementaux en soulignant de nombreuses lacunes et incertitudes.

L'impact majeur de l'installation d'AREVA Malvésí est l'émission considérable de polluants atmosphériques. Le profil des gaz rejetés par l'usine AREVA est semblable à celui d'un incinérateur. Pour traiter 1 m<sup>3</sup> d'effluent, l'installation rejettera à l'atmosphère 16 000 m<sup>3</sup> de fumées chargées d'oxydes d'azote (près de 40 000 kg/an), dioxyde de soufre, composés volatils (benzène, bisphénol DHEP)... Tout ceci malgré le traitement de gaz dont s'enorgueillit AREVA. Pas de quoi pavoiser.

Les rejets atmosphériques de dioxines et hydrocarbures, polluants très dangereux (cancérogènes) produits par la combustion du charbon massivement utilisé dans le traitement (5 700 t/an) ont été insuffisamment pris en compte dans l'étude d'impact. Toutes les instances internationales indiquent les émissions de dioxines et HAP produites par les traitements thermiques et alertent sur leurs risques

sanitaires. AREVA affirme le contraire en avançant un test réalisé en pilote aux USA en solution synthétique. Pas très probant et insuffisant pour un sujet aussi grave.

Le récent cri d'alarme du sénateur R. Courteau sur les dangers sanitaires de la pollution atmosphérique (48 000 décès en France) devrait conduire les autorités à la plus grande prudence face à ce projet.

D'autres méthodes de traitement existent, comme le séchage à basse température ou encore la cimentation. Leur avantage est de ne pas émettre les polluants atmosphériques issus du traitement des nitrates. Avant que la qualité de l'air ne soit compromise par ce traitement pour les trente prochaines années, RUBRESUS demande aux autorités, préfet, CODERST de faire procéder à une étude indépendante des autres solutions intégrant le critère des émissions atmosphériques.

L'étude de l'impact paysager de l'installation AREVA est un autre bel exemple de lacune du dossier. A en croire AREVA, l'immense cheminée de 30 m et l'imposant bâtiment de 27 m de haut, équivalent à un immeuble de 10 étages, n'auraient pas d'impact visuel rédhibitoire pour les sites classés les plus proches : oppidum Montlaurès, canal de la Robine (UNESCO) ! Pas très loin il y a aussi le Canal du Midi, la cathédrale St Just et la tour Ayclin. Le plus cocasse, c'est que toutes les vues 3D et simulations omettent de représenter le conséquent panache de fumées qui s'échappera inexorablement au-dessus de la cheminée 24h/24 à raison de 40 000 m<sup>3</sup>/h et qui accentuera l'impact néfaste sur le paysage et le patrimoine narbonnais. Ni les ingénieurs AREVA, ni l'Autorité Environnementale, ni le commissaire enquêteur n'en ont fait cas. Pas très perspicaces ces experts ! Peut-on leur faire confiance pour le reste du dossier ?

RUBRESUS joue une nouvelle fois son rôle de lanceur d'alerte. Espérons qu'elle sera entendue pour la sauvegarde de l'environnement et de la qualité de l'air dans le narbonnais.

Contacts RUBRESUS : [rubresus@yahoo.fr](mailto:rubresus@yahoo.fr), 06 04 67 20 25